

T&S Contrôle et Formation

1 Chemin de la Lône

69310 Oullins-Pierre-Bénite

Email : formation@controle-formation.fr

Tel : +33478874648



Convention de formation professionnelle

(Article L. 6353-1 du Code du Travail Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : T&S Contrôle et Formation

immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 82827964600016

Dont le siège social est situé 1 Chemin de la Lône 69310 Oullins-Pierre-Bénite.

Représentée aux fins des présentes par DECRAND Yves en sa qualité de représentant, dûment habilité.

Déclaration d'activité n°84691499869 auprès de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ci-après dénommée « l'organisme de Formation »

D'une part

Et Intérim qualité Lyon

dont le siège social est situé 71 cours Lafayette Lyon 69006.

Représentée aux fins des présentes par Léa LABROSSE.

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

D'autre part

Ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « Partie(s) »

Il est conclu une convention de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L. 6311-1 à L. 6363-2 du Code du Travail, et également en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

1. Objet de la convention

Aux termes de la présente convention, l'organisme de Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Espaces confinés - Surveillant trou d'homme

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du Code du Travail) : **Certificat d'aptitude au travail en milieu confiné**

Objectifs : Perfectionnement, élargissement des compétences

Contenu de l'action de formation et moyens prévus : Annexe 1

Durée : **7 heures (1 jour)**

Effectifs formés : 1

T&S Contrôle et Formation

1 Chemin de la Lône
69310 Oullins-Pierre-Bénite
Email : formation@controle-formation.fr
Tel : +33478874648



2. Effectif formé

L'organisme T&S accueillera la/les personne(s) suivante(s) :

- M. BEN BEGACEM Sofiane

A ces dates de formation :

Date	Heure	Lieu
17 juillet 2026 - matin et après-midi	08:30 – 12:00 et 13:00 – 16:30	Centre de formation T&S - 1 Chemin de la Lône 69310 Oullins-Pierre-Bénite

3. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de Formation pour cette session :

Description	Prix
Formation	275.00€

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

TOTAL NET DE TAXES : 275.00€

4. Prérequis

L'entreprise s'engage à ce que l'ensemble des participants dispose des prérequis détaillés dans le programme de la formation annexé.

5. Modalités de déroulement (présentiel, à distance, mixte, en situation de travail) et de suivi

La Formation s'effectue selon les modalités de Présentiel.

Des feuilles de présence seront signées par les Stagiaires et le(s) formateur(s) par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la Formation.

L'appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre de QCM, grilles d'évaluation et travaux pratiques.

6. Moyens de sanction (diplôme, titre professionnel, certification, attestation de fin de formation ou autres)

À l'issue de la Formation, l'organisme de Formation délivre au Stagiaire un Certificat d'aptitude au travail en milieu confiné en cas de réussite.

7. Convention, facturation, règlement

Une convention est établie pour les stages réputés imputables conformément à la loi sur la formation professionnelle continue. Elle est adressée avec la fiche de présence, soit à l'organisme gestionnaire des fonds de formation de l'entreprise, soit à l'entreprise émettrice de la commande. Il appartient à l'entreprise cliente de vérifier l'imputabilité du stage auprès de son OPCO, d'en faire la demande de prise en charge avant la formation et de se faire rembourser les sommes correspondantes. Si l'entreprise cliente souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont elle dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge au moment de l'inscription, de s'assurer de la bonne fin de cette demande et de nous transmettre le numéro de prise en charge (n° de subrogation) avant le premier jour de la formation. Sans preuve de prise en charge, l'entreprise se verra facturée directement la prestation. Dès réception du règlement, une facture acquittée lui sera transmise afin qu'elle puisse l'envoyer à son OPCO pour remboursement.

Le paiement sera dû à réception de la facture.

T&S Contrôle et Formation

1 Chemin de la Lône

69310 Oullins-Pierre-Bénite

Email : formation@controle-formation.fr

Tel : +33478874648



8. Report, modification de stagiaire, annulation

T&S CONTROLE ET FORMATION se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier. Dans ce cas, il informe l'entreprise cliente dans les délais les plus brefs et, si annulation, rembourse les frais d'inscriptions versés. Toute entreprise a la possibilité, jusqu'à la veille d'un stage, de remplacer un stagiaire défaillant par un autre en prévenant immédiatement par mail à administratif@controle-formation.fr, une nouvelle convention sera éditée. Suite à cette inversion de stagiaire, sans preuve de nouvelle prise en charge au nom du stagiaire, la facture sera adressée directement à l'entreprise. Dès réception du règlement une facture acquittée lui sera transmise afin qu'elle puisse l'envoyer à son OPCO pour remboursement. Si une annulation du fait du client intervient dans les 10 jours précédents le stage, une participation de 20% du montant du stage et la totalité des frais d'approche engendrés (Billets de train, d'avion, réservation d'hôtel etc...) sera facturée. Le stage est intégralement dû si l'annulation intervient moins d'une semaine (5 jours ouvrables) avant le début du stage.

Toute annulation doit être confirmée par écrit.

Il en est de même pour tout stage commencé.

9. Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Oullins-Pierre-Bénite le 10 juillet 2026.

La signature de la convention se fait en fin de document pour les deux parties (en page 6)

Annexe : Programme de formation

Espaces confinés - Surveillant trou d'homme

Version du programme : 7

DURÉE ET LIEU DE FORMATION

- **Durée en heures** : 7 heures (1 jour)
- **Lieu** : Centre de formation T&S - 1 Chemin de la Lône 69310 Oullins-Pierre-Bénite
- **Horaires** : de 08:30 à 12:00 et de 13:00 à 16:30

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne devant intervenir dans un espace confiné

DESCRIPTION DU PROGRAMME

- Connaître les risques des milieux confinés. Savoir ventiler, détecter les dangers
- Permettre au personnel travaillant en espaces confinés de se sécuriser dans le cadre de la protection individuelle
- Savoir utiliser et actionner le dispositif d'évacuation préinstallé
- L'apport de connaissances est accompagné d'exercices concrets
- La formation est centrée sur des mises en pratiques

PRÉREQUIS

- Maîtrise orale et écrite du français
- Aucune contre-indication aux travaux en espaces confinés
- Formation initiale aux travaux en hauteur en cours de validité

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Une attestation individuelle de formation sera délivrée après un test théorique (QCM) et un test pratique

ACCESSIBILITÉ

- Inscription minimum 24h avant le début de la session (sous réserve disponibilité)
- En Inter
- En Intra, sur votre site : nous consulter
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap : contacter notre Référent handicap Thomas Darbois

OBJECTIFS

- Adaptation du comportement et du choix du matériel
- Savoir utiliser et actionner le dispositif d'évacuation préinstallé
- Connaissance de la réglementation
- Choix et réalisation du point d'ancrage
- Rôle surveillant trou d'homme pendant l'intervention

T&S Contrôle et Formation

1 Chemin de la Lône

69310 Oullins-Pierre-Bénite

Email : formation@controle-formation.fr

Tel : +33478874648



CONTENU DE LA FORMATION

- Théorie
 - Réglementation du travail en espaces confinés
 - Accidentologie liée aux chutes
 - Connaissance des équipements de protection individuelle
 - Maintenance des EPI
- Pratique
 - Vérification des EPI avant utilisation
 - Utilisation des différents systèmes d'arrêt des chutes
 - Utilisation des différents ancrages
 - Mise en place d'un trépied
 - Évacuation d'urgence
 - Reproduction de situations de travail selon le métier des stagiaires, atelier en autonomie (vérifier l'adaptation du comportement et du choix du matériel)

ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Équipe pédagogique :**
- La formation est assurée par un formateur de travaux sur cordes, cordiste expert titulaire d'un CQP niveau 2 minimum, actualisant régulièrement ses compétences techniques et pédagogiques
- **Ressources pédagogiques et techniques prévues :**
 - Salle de formation théorique avec rétroprojection
 - Pratique sur plateau technique dédié aux travaux en hauteur

La signature de cette annexe se fait en fin de document pour les deux parties (en page 6)

T&S Contrôle et Formation

1 Chemin de la Lône

69310 Oullins-Pierre-Bénite

Email : formation@controle-formation.fr

Tel : +33478874648



La signature des deux parties est valable pour l'ensemble des documents ci-dessus.

Pour l'organisme de formation,
T&S Contrôle et Formation,
CHAPOT Joël

Pour le bénéficiaire,
Intérim qualité Lyon,

Léa LABROSSE

GROUPE IP
230 Rue Pierre Duhem
13290 AIX EN PROVENCE
SARL au Capital de 533 450 €
RCS AIX 512 839 002